

Règlement particulier CDSV

10 et 11 février 2018

Valence

1. Le Championnat Départemental Seniors et Vétérans se déroulera conformément au règlement préconisé par la FFbAD. C'est une compétition autorisée par la ligue Auvergne Rhône-Alpes de Badminton et la FFbAD.
2. Le Juge arbitre principal sera Florence CERDON du club de l'Hermitage et du Tournonais (BCHT 07).
3. Le tournoi est ouvert aux seniors et vétérans licenciés dans un club de badminton Drômardéchois. Les jeunes ne sont pas autorisés à participer à ce Championnat.
4. La date limite des inscriptions est fixée au 24 janvier 2018.
5. Les vétérans qui le souhaitent pourront s'inscrire en senior. Les joueurs vétérans sont autorisés à s'inscrire dans une discipline en senior et dans une autre en vétéran.
6. Toute participation au Championnat Départemental Seniors et Vétérans implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le Juge-Arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.
7. Tout joueur doit être en règle avec la FFbAD et doit être en possession de sa licence le jour du tirage au sort soit le 31 janvier 2018. Les têtes de séries seront désignées par les organisateurs et le juge-arbitre au CPPH du 31 janvier 2018, date du tirage au sort.
8. 2 tableaux sont possibles pour tous les joueurs inscrits. Simples **ou** mixtes le samedi et doubles le dimanche. La compétition se déroulera en phases de poules avec deux sortants suivi d'un tableau en élimination directe.
9. Le prix de l'inscription est de 15 € pour 1 tableau, de 17 € pour 2 tableaux.
10. En cas de surnombre au niveau des inscriptions, celles-ci seront acceptées dans l'ordre d'arrivée à condition qu'elles soient accompagnées de leur règlement (Cachet de la poste faisant foi).
11. En cas de forfait d'un joueur d'une paire, celui-ci sera remplacé par la première personne inscrite en liste d'attente dans cette catégorie sauf en cas de refus du partenaire.

12. En senior et vétéran, une fois les inscriptions closes, le comité Drôme Ardèche de badminton effectuera des regroupements par CPPH. Les joueurs n'ont pas la possibilité de choisir la série dans laquelle ils vont jouer. A la place, l'ensemble des joueurs ou paires d'une discipline sera divisé en catégories sur la base de leur classement de manière à garantir des tableaux d'une grande homogénéité. Le nombre de catégories dépendra du nombre d'inscrits dans la discipline, de manière à éviter de trop grandes disparités de classements.
13. En double et mixte, l'inscription sera validée dans la catégorie d'âge correspondant au joueur le plus jeune.
14. Le nombre de joueurs maximum est fixé à 180 joueurs.
15. L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du championnat. Les matchs pourront être lancés maximum 1h en avance avec l'accord des joueurs concernés.
16. Les organisateurs en accord avec les Juges-arbitres, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.
17. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match. (Minimum 2 raquettes, boisson, serviette....)
18. Les joueurs auront le droit de sortir du terrain pendant les arrêts de jeu à 11 pts dans chaque set et ainsi qu'entre chaque set mais ils devront être de retour à 40 s à l'arrêt de jeu de 11pts et à 1min 40 entre les sets sinon ils pourront être sanctionnés par les arbitres ou juges-arbitres de la salle.
19. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge-arbitre avant son premier match du tournoi.
20. Les matchs se dérouleront en auto arbitrage jusqu'aux finales. Les matchs pourront être scorés si des personnes dans le gymnase le souhaitent.
21. Les volants seront à la charge des joueurs : En cas de litige le volant choisi sera celui en vente dans la salle : **Carlton GT 1.**
22. Un volant touchant les structures amovibles (panier de basket, filin ou autre objet amovible) du bâtiment sera compté « let » deux fois au service à chaque échange et compté « faute » durant l'échange.

23. Les horaires prévisionnels fournis par affichage ou par la table de marque sont indicatifs. Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec les Juges-arbitres et devront obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, ils devront revenir à l'horaire indiqué par le JA et laisser leur numéro de téléphone à la table de marque. Sinon, le joueur pourrait être annoncé comme forfait pour son match.
24. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de « **5 minutes** » pourra être disqualifié par le Juge-arbitre.
25. Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains.
26. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.
27. Dès leur arrivée sur le terrain, les joueurs disposent de 3 minutes d'échauffement sur le terrain avant le début du match, ils devront tester leurs volants avant de s'échauffer. (Test des volants, échauffements et changements de tenues).
28. Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 minutes quel que soit la discipline. Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e). Le Juge-arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.
29. Les réclamations éventuelles doivent être signalées au Juge-Arbitre par un responsable de club du joueur concerné et notée sur la feuille de rencontre ou envoyées par écrit au Comité départemental dans les 5 jours suivant la compétition.
30. Le comité Drôme Ardèche de badminton et le Badminton Club de Valence déclinent toute responsabilité en cas de vols, pertes, accidents ou autres incidents.
31. Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires.
32. Les feuilles d'inscriptions devront obligatoirement être envoyées par mail à inscriptionscdsv@gmail.com et par voie postale à Delphine AIGUIER au 280 rue du facteur cheval, 26 260, Charmes-Sur-l'Herbasse. Aucune inscription ne sera enregistrée sans règlement.
33. Une convocation sera envoyée la semaine du championnat.
34. Les droits d'inscriptions passé le délai de la date limite du tirage au sort sont remboursés en cas de force majeure et sur présentation d'un certificat médical.

- 35.** Le joueur forfait ou blessé, après le tirage au sort du 31 janvier 2018, a un délai de cinq jours après la compétition pour envoyer un justificatif à :

Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Badminton
37 Route du Vercors
38500 St Cassien
Ou par mail : sophie.bluy@badminton-aura.org

- 36.** Le BCV 26 et le Comité Drôme Ardèche de badminton remercient par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite de ce Championnat Départemental Seniors et Vétérans en observant ce règlement particulier et en respectant les décisions du Juge-Arbitre.

**Rédigé par le comité d'organisation
Du Comité Drôme Ardèche de badminton,
Le 30/11/2017**

Lu et approuvé par le Juge-Arbitre